

7 octobre 2024

À cette séance ordinaire tenue le 7 octobre 2024, au 1289 Route Ste-Thérèse, Ste-Hénédine étaient présents : Madame Claude Lapointe, Messieurs Christian Roy, Pascal Laverdière et Francis Tardif sous la présidence de Monsieur Yvon Asselin, maire. Aussi présent Monsieur Yvon Marcoux, directeur général greffier-trésorier et seize (16) contribuables assistant à la séance. L'assemblée débute. Il est dix-neuf heures trente (19h30).

165-24

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Claude Lapointe, appuyé par Francis Tardif et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

L'ordre du jour proposé est le suivant :

Ouverture de l'assemblée et validation du quorum

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 9 septembre 2024
3. Approbation de délégation et paiement liste des comptes du 12 septembre au 2 octobre 2024
4. Avis dépôt démission au conseil tel que prévu à LERM art 316 al. 3
5. Avis de motion et dépôt règlement permettant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux
6. Avis de motion et dépôt règlement fixant le nombre des membres composant le conseil municipal et date de consultation publique
7. Règlement dossier infrastructure 2022, reddition compte, réception cautionnement entretien et modification programmation TECQ 2019-2024
8. Autorisation achat cylindres MSA usagés recommandés par directeur incendie
9. Demande assistance au service urbanisme MRC pour modification règlement de zonage immeubles 3 étages zone M-5 et demande CPTAQ pour puits futur
10. Programme aide commerce de proximité-démarches débutées
11. Appui pour demande au gvt de maintenir et améliorer les services de santé à l'urgence du Centre Paul-Gilbert à Lévis
12. Autorisation remboursement incident du préposé aux travaux publics avec son véhicule lors de sa prestation de travail
13. Autorisation aménagement plate-forme de chargement, embauche pelle mécanique et dépenses relatives pour opération de disposition et transport lors de la vidange des étangs #1 et #3 au LET de Frampton
14. Dossier PIIRL routes retenues prioritaires
15. Début essai de pompage prolongée dans le cadre de la recherche en eau et début démarches en vue de monter un projet pour la prochaine TECQ 2025 pour consolider approvisionnement en eau potable

7 octobre 2024

16. Correspondances

17. Période de question

18. Varia : Augmentation budget 32 000\$ résolution 138-24  
conditionnellement à l'accord de Sainte-Claire

166-24

**Adoption du procès-verbal du 9 septembre 2024**

Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Francis Tardif  
et résolu unanimement

Que le procès-verbal du 9 septembre 2024 soit adopté tel que présenté.

167-24

**Approbation de délégation et paiement liste des comptes du 12  
septembre au 2 octobre 2024**

Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Christian Roy  
et résolu unanimement

Que le conseil municipal approuve la délégation aux employés et  
paiement de liste de comptes suivants tels que présentés aux élus.

Les dépôts directs #	501 254 à 501 260	Totalisant	18 107.74\$
Les paiements directs	# 2 077 à 2 120	Totalisant	82 008.97\$
Chèques	# 17 071 à 17 105	Totalisant	<u>467 028.79\$</u>
Pour un grand total de :			<b>567 145.50\$</b>

**AVIS DÉPÔT DÉMISSIONS AU CONSEIL TEL QUE PRÉVU À LERM  
ART. 316,AL.3 PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL GREFFIER ET  
TRÉSORIER, SÉANCE TENANTE.**

168-24

**Avis de motion et dépôt règlement permettant la circulation des  
véhicules hors route sur certains chemins municipaux**

Avis de motion est donné par Francis Tardif qu'à une séance subséquente  
sera présenté pour adoption un règlement permettant la circulation des  
véhicules hors route sur certains chemins municipaux.

Le dépôt du projet de règlement est fait séance tenante.

169-24

**Avis de motion et dépôt règlement fixant le nombre des membres  
composant le conseil municipal et date de consultation publique**

Avis de motion est donné par Christian Roy qu'à une séance subséquente  
sera présenté pour adoption un règlement fixant le nombre de membres  
composant le conseil municipal;

Le dépôt du projet de règlement est fait séance tenante;

La date de la consultation publique sera le 18 novembre à 19h30 au 1289  
Route Ste-Thérèse Sainte-Hénédiène.

170-24

**Adoption programmation travaux (version 2) TECQ 2019 à 2024**

**Attendu que** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux  
modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre  
du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec  
(TECQ) pour les années 2019 à 2024;

**Attendu que** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui  
s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a  
été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et  
de l'Habitation;

Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Pascal Laverdière  
et résolu unanimement

**Que** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui  
s'appliquent à elle;

7 octobre 2024

**Que** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement au indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

**Que** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**Que** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

**Que** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

**Que** la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

171-24

**Autorisation achat cylindres MSA usagés recommandés par directeur incendie**

Considérant que le service des incendies a des bouteilles d'air qui viennent en fin de vie en 2024;

Considérant que le directeur des incendies a trouvé des cylindres usagés de deux (2) ans d'une durée de quinze (15) ans;

Considérant que les coûts estimés sont de 5 600\$ plus taxes sujet à vérification;

Considérant que ce dernier en recommande l'achat;

Il est proposé par Christian Roy, appuyé par Claude Lapointe et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise le directeur des incendies à procéder à l'achat de cylindres MSA usagés pour un contrat d'environ 6 500\$;

Le tout sera financé par le budget immobilisation 2024.

172-24

**Services de santé à l'urgence ou Centre Paul-Gilbert à Lévis – Demande d'appui**

**Attendu que** l'urgence du Centre Paul Gilbert de Charny joue un rôle de soins de proximité pour les résidents et résidentes de l'ouest de Lévis et des environs

**Attendu que** des signes de détérioration des services ont été constatés, notamment le transfert de civières et la réduction du personnel infirmier, ce qui peut mettre en péril la qualité des soins offerts aux citoyens et citoyennes;

**Attendu que** la population de Lévis continue de croître rapidement, augmentant la demande pour des services de santé accessibles et de qualité;

**Attendu que** la concentration des services à l'Hôtel-Dieu de Lévis risque de créer des délais supplémentaires pour les citoyens et citoyennes nécessitant des soins urgents, risquant d'aggraver leur état de santé, l'achalandage et les temps d'attente;

**Attendu que** des citoyens et citoyennes ont exprimé leurs inquiétudes par le biais d'une pétition signée par plusieurs centaines de personnes, soulignant les préoccupations concernant l'avenir des services d'urgence à Charny;

7 octobre 2024

**Attendu que** le gouvernement du Québec a la responsabilité d'assurer une répartition équitable et adéquate des ressources en santé sur l'ensemble du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Lapointe, appuyée par Christian Roy

et résolu unanimement

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Hénédiine demande formellement au gouvernement du Québec de réévaluer la situation des services de santé à l'urgence du Centre Paul-Gilbert, et de prendre des mesures pour maintenir et renforcer l'offre de soins afin de répondre aux besoins des résidents et résidentes de l'ouest de Lévis et des environs.

Que copie de cette résolution soit transmise à monsieur Luc Provençal, député de Beauce-Nord.

173-24

**Autorisation remboursement incident au préposé aux travaux publics**

Considérant le rapport verbal fait au conseil par le directeur général greffier et trésorier à la suite d'un incident survenu au préposé aux travaux publics avec son véhicule lors de sa prestation de travail;

Considérant que les démarches avec les assureurs ne permettent pas de couvrir cet incident;

Considérant la facture de dommage qu'a dû rembourser le préposé aux travaux publics pour cet incident;

Il est proposé par Claude Lapointe, appuyée par Francis Tardif

et résolu unanimement

Que le conseil municipal accepte de rembourser le préposé aux travaux publics pour un incident survenu avec son véhicule en juillet 2024 lors de sa prestation de travail au montant de 1 250.18\$ comme règlement final au dossier. Le tout sera financé à même le budget de frais de déplacement du secteur hygiène du milieu.

174-24

**Autorisation plate-forme de chargement, embauche pelle mécanique et nouvelles dépenses relatives pour vidange des étangs**

Considérant que le transport des boues de l'étang n° 3 n'est plus possible tel que planifié et autorisé à la résolution 46-24

Considérant que le tout devra être transporté au LET de Frampton;

Considérant les échanges tenus avec GFL responsable de la vidange des étangs sur les façons de procéder;

Considérant les discussions avec un représentant du ministère de l'Environnement qui spécifie que le stockage temporaire sur le site des étangs est permis;

Considérant les heures d'ouverture du LET de Frampton

Il est proposé par Christian Roy, appuyé par Pascal Laverdière

et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise les employés municipaux à faire réaliser l'aménagement d'une plate-forme de chargement temporaire, aux dépenses relatives et l'embauche d'une pelle mécanique à taux horaire pour procéder au chargement de boues centrifuges pour un montant estimé à 30 000\$.

Le conseil autorise également le budget supplémentaire de 136 000\$ pour la disposition au LET de Frampton. Le tout sera financé au montant remboursable sur cinq (5) ans et le surplus du secteur par le fonds de roulement.

7 octobre 2024

175-24

**Autorisation augmentation budget 32 000\$ et étude géotechnique partielle pour les travaux**

Considérant l'autorisation de la résolution 138-24 conditionnellement à l'accord de la municipalité de Sainte-Claire;

Considérant la deuxième proposition reçue est plus élevée que celle d'Arpo;

Considérant l'annonce de la deuxième subvention de 10 000\$ pour le financement de l'étude;

Considérant qu'il y a lieu de réaliser une étude géotechnique pour connaître la nature des sols;

Considérant le courriel transmis à la direction de la municipalité de Sainte-Claire le 1<sup>er</sup> octobre 2024 par le directeur général greffier et trésorier recommandant un projet total de 32 000\$ plus taxes en déduisant 20 000\$ de subvention ce qui laisse un montant de 12 000\$ à divisé entre les municipalités à part égale;

Il est proposé par Claude Lapointe, appuyée par Pascal Laverdière et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise à augmenter le budget prévu pour la réalisation de l'étude de la route St-Olivier de 7 000\$ plus taxes pour la réalisation d'une étude géotechnique partielle pour connaître la nature des sols. Le tout conditionnellement à l'accord de la municipalité de Sainte-Claire.

Le tout sera financé à même les deux (2) subventions discrétionnaires de 10 000\$ chacune et la participation des deux (2) municipalités à part égale.

176-24

**Levée de la séance**

Il est proposé par Pascal Laverdière que la séance soit levée.

Il est vingt heures quarante-neuf (20 h 49)



Yvon Asselin, Maire



Yvon Marcoux, directeur général  
greffier trésorier

«Je, Yvon Asselin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal»